

commune de
b o u r g h e i m



Novembre 2019 - N°21

S'Knilzleblattel

Bulletin municipal de la commune de Bourgheim



www.bourgheim.fr

Sommaire

Le mot du maire	p. 2
Le Point Lecture	p.3
Chronique villageoise	p.4
« Villes & villages étoilés » : une première étoile pour Bourgheim	p.6
Environnement.....	p.7
Ça bouge à Bourgheim !	p.7
Présentation du personnel communal.....	p.8
État Civil.....	p.8
Dates à retenir	p.8

Mairie

Jeudi de 17 h à 19 h
Samedi de 10 h 30 à 12 h
Tél. 03 88 08 02 67
E-mail : biblio.bourgheim@free.fr

Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Le mot du maire

Concernant le patrimoine de la commune, vous avez vu que la toiture de la mairie et les fenêtres du grenier ont été rénovées, ce qui était indispensable (cf. le dernier numéro de notre Bulletin municipal). Je souhaitais un rafraîchissement de la peinture sur l'ensemble du bâtiment. Sans trahir de secret, nos finances ne nous le permettaient pas. Puisque l'échafaudage était en place, nous avons choisi de faire réaliser la peinture de la partie au-dessus du rez-de-chaussée par



Bonne lecture !

Votre maire,
Jacques CORNEC



Un mot sur la maison communale

Les toitures étaient en très mauvais état. La charpente étant rongée par les capricornes, certaines poutres ont été totalement remplacées. Le pignon a été remis en place. Les tuiles plates ont été remplacées. La présence des échafaudages a permis un ravalement partiel de la façade du bâtiment. Les pierres en grès ont été conservées à l'identique, les volets prendront la couleur verte propre à la période Empire de la construction originelle. Le restant de la façade sera de couleur blanc cassé.

attente suite texte



Le square

Le projet du square après son achat fin 2018, va débuter prochainement. Le projet avec 3 versions possible proposées par l'architecte JC Goepp a été étudié par la commission urbanisme. La version retenue à été enrichie par des modifications souhaitées pour rendre l'ensemble plus adéquat à nos attentes et pour les commerces.

Il est destiné à encourager les échanges entre les habitants par un aménagement qui permettra aux commerces d'augmenter leurs possibilités.



Le nouveau service périscolaire



Un accueil de qualité pour les enfants.

Depuis la rentrée de septembre, les enfants scolarisés au RPI de Goxwiller-Bourgheim bénéficient d'un service périscolaire dans les locaux de l'école de Bourgheim. Piloté par la Communauté de Communes du Pays de Barr, qui en a délégué le fonctionnement à l'Association Générale des Familles, c'est un service qui était attendu. Echanges avec Pauline Colin, directrice.



On sent comme un soulagement dans les équipes et chez les enfants suite à cette ouverture...

Pauline Colli. En effet, les parents étaient demandeurs d'un tel service sur le RPI car le trajet vers Valff, même s'il est court sur le papier, était long pour les enfants : il fallait d'abord faire la navette entre les deux écoles (à l'aller comme au retour) et les enfants avaient peu ou pas de temps pour jouer et se défouler avant de reprendre la classe. Maintenant, ils peuvent prendre leur temps pour manger et nous leur proposons des activités.

Quel est le fonctionnement du périscopaire ?

Les enfants sont divisés en deux services. Les plus jeunes scolarisés à Goxwiler mangent en premier pendant que ceux scolarisés à Bourgheim sont en activité, puis on inverse les groupes vers 12h45. Nous sommes quatre animatrices et une personne de service le midi. La Communauté de Communes n'a pas demandé d'habilitation Jeunesse et sports pour ce site, mais les taux

d'encadrement sont respectés avec une animatrice pour dix enfants. Nous pouvons accueillir jusqu'à 50 enfants le midi (il y a 47 inscrits actuellement) et le soir il y a trois animatrices pour une quinzaine d'enfants, mais nous pourrions en accueillir davantage. Le mercredi, l'accueil est assuré par deux animatrices pour quinze enfants inscrits. Le site est fermé pendant les vacances scolaires, les sites de Valff ou Barr prennent le relais.

Et quel est le prestataire qui vous fournit les repas ?

C'est le restaurant « Le tilleul » de Valff qui a été retenu. Les menus sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne et sont communiqués aux parents tous les quinze jours. Nous travaillons également dans une logique de limite du gaspillage alimentaire, mais les enfants nous aident beaucoup en finissant leur assiette ! Nous avons de bons mangeurs cette année... et peu de restes.

Dans le cadre des animations, vous travaillez sur un thème tout au long de l'année ?

Oui, le thème choisi est « Et si on voyageait dans le temps ?! ». Nous allons décliner ce thème par périodes, également en fonction des envies des enfants, du temps des dinosaures au Moyen-Âge en passant par l'Antiquité. Nous réalisons une fresque avec les enfants pour qu'ils puissent se repérer.

AG



La rentrée scolaire

Répartition au niveau du RPI Bourgheim/Goxwiller

À Goxwiller:

Classe des PS - GS : 23 enfants.
Classe des CP - CE1 : 25 enfants.
Classe des PS - MS : 24 enfants.

À Bourgheim:

Classe CE2 - CM1 : 24 enfants.
Classe CM1 - CM2 : 23 enfants.



Nouveau calendrier vaccinal

Calendrier vaccinal Diphtérie - Tétanos - Polio - Coqueluche

Age Vaccin	2 mois	4 mois	11 mois	6 ans	11 - 13 ans	25 ans	45 ans	65 ans puis tous les 10 ans
Diphtérie Tétanos Polio	X	X	X	X	X	X	X	X
Coqueluche	X	X	X	X	X	X	X	



Avec le nouveau calendrier vaccinal, il est plus simple de savoir quand se faire vacciner.

Les rappels se font à âge fixe, le même pour tout le monde. C'est plus simple à mémoriser.

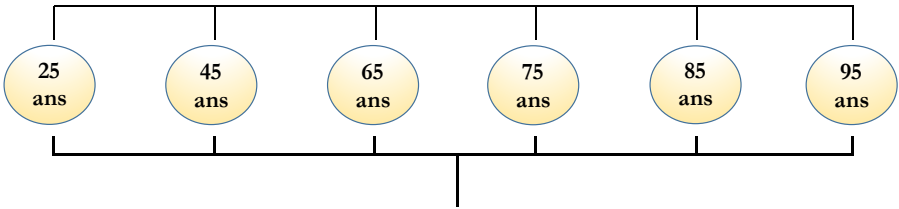
La Commune de Bourgheim organise chaque année, avec le concours du Conseil Départemental du Bas-Rhin, une séance publique de vaccination gratuite.

Elle est ouverte à tous et concerne la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la polio et la coqueluche.

Pour la bonne organisation de cette séance, le secrétariat de la Mairie tient un fichier de vaccination.

Si vous souhaitez y figurer et recevoir les invitations à participer à la vaccination l'année au cours de laquelle vous devez faire votre rappel, vous pouvez contacter le secrétariat au 03 88 08 92 61 ou vous présenter aux heures habituelles d'ouverture, muni de votre carnet de vaccination.

Vous avez :



Ces sont les âges de rappel obligatoire des vaccinations légales !

Pour cela, 2 solutions

Contactez votre
médecin traitant

Contactez le secrétariat
de la Mairie

Pour les enfants, les âges de rappel obligatoire
des vaccinations légales sont :



Le compteur Linky

Délibération du conseil municipal de bourgheim portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination.

Le Maire informe le Conseil avoir été saisi par plus d'une cinquantaine de foyers concernant le déploiement prochain du compteur communicant Linky à Bourgheim.

Ces habitants ont souhaité, par lettres recommandées avec AR ou par dépôt en mains propres à la Mairie, faire part de leurs inquiétudes quant à ce dispositif, s'agissant notamment des aspects sanitaires et de protection des données personnelles.

D'une part, l'inquiétude porte sur la dangerosité des rayonnements électromagnétiques émis par le CPL injecté dans les lignes et autres équipements électriques des habitations et du réseau électrique. Une première étude publiée en décembre 2016 a conclu à une faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants engendre des effets à court ou long terme. Un second avis de juin 2017 est cependant venu nuancer ces premières conclusions mettant en évidence des durées d'expositions plus longues que celles initialement attendues, sans toutefois excéder les seuils réglementaires.

D'autre part, le déploiement des compteurs communicants fait naître des craintes en matière de vie privée, notamment au regard du nombre potentiellement élevé de données qu'ils permettent de collecter. Ces données traduisent notamment l'intimité de la vie privée : heure de lever et de coucher, présence ou absence de personnes dans le logement...).

Par ailleurs, les compteurs sont la propriété de l'autorité concédante, en l'occurrence la commune. Seul le Conseil Municipal est compétent pour se prononcer sur la désaffectation et le déclassement des compteurs existants. Or, la Commune n'a pas même été sollicitée dans ce sens.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération visant à interdire l'élimination des compteurs existants ou, à minima, une motion enjoignant au concessionnaire du réseau de distribution d'électricité de respecter l'ensemble des normes techniques et sécuritaires applicables, de prendre toutes les mesures visant à exposer le moins possible le public aux rayonnements électromagnétiques, de requérir l'accord des clients finaux avant l'installation du compteur communicant, de respecter strictement les recommandations de la CNIL quant aux modalités, traitements et finalités des données collectées.

Le Conseil Municipal se prononce majoritairement pour l'adoption d'une délibération visant à interdire l'élimination des compteurs existants.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les compteurs d'électricité sont

des ouvrages basse tension du réseau public de distribution ;

Considérant que les compteurs sont affectés au service public de distribution de l'électricité et font l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 322-4 du code de l'énergie, les ouvrages des réseaux publics de distribution sont la propriété des collectivités publiques et de leur groupement désignés au IV de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les compteurs relèvent du domaine public de la commune ;

Considérant que la compétence d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution a été transférée par la commune à un établissement public ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de l'établissement public des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant que la mise à disposition des biens, et notamment des compteurs électriques, n'emporte pas un transfert de propriété de ces biens qui demeurent la propriété de la commune ;

Considérant que la décision de remplacer les compteurs existants par un compteur communicant n'a pas, par sa nature et sa portée, le caractère d'une décision de gestion qui relèverait de la compétence de l'établissement public ;

Considérant qu'en cas de désaffectation d'un bien du domaine public d'une commune mis à la disposition d'un établissement public, la commune recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien ;

Considérant que la destruction, l'élimination ou le recyclage des compteurs électriques existants implique leur aliénation, ce qui suppose une décision préalable de déclassement ;

Considérant que la décision de déclassement d'un bien va au-delà d'un simple acte de gestion relevant de la compétence de l'établissement public ;

Considérant que la commune, en tant que propriétaire des compteurs, est seule compétente pour prononcer le déclassement d'un bien de son domaine public et son élimination ;

Considérant que l'établissement public ne peut pas aliéner les compteurs existants sans le consentement préalable de la commune et le déclassement préalable des compteurs ;

Considérant également les inquiétudes exprimées par les habitants de la commune

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

REFUSE le déclassement des compteurs d'électricité



existants ;

INTERDIT l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal.

ADOPTÉ PAR

- 9 VOIX POUR

- 3 ABSTENTIONS

Cette décision prend en compte 20% de la population qui se posent la question, ayant assisté à une conférence organisée par l'association « STOP ! Linky, non merci ! »

La ville d'Obernai a pris une décision similaire, à la différence importante, que contrairement à notre commune, c'est que Obernai est desservie par Electricité de Strasbourg. Ce fournisseur d'énergie n'est pas dans la démarche de pose de compteur de type Linky avant quelques années, ceci est du au système utiliser qui est différent à celui d'ENEDIS.

La commune a été sollicitée par la Sous-préfecture pour retirer sa délibération à titre gracieux. Dans la négative, le préfet portera l'affaire au tribunal administratif.

Début août, le Maire a été convoqué au tribunal administratif de Strasbourg, 2 communes du Haut-Rhin étaient également à l'ordre du jour de cette session. L'avocat d'ENEDIS venu de Lyon était présent. Le Maire a développé 3 arguments à ce sujet, le manque de communication par rapport aux offres disponibles avec ce type de compteur, la pose systématique de filtre pour arrêter le rayonnement chez l'abonné. Le raccordement sur la fibre optique qui ne pose aucun problème de rayonnement d'ondes de par sa technologie. Le fait que les compteurs sont financés par ENEDIS qui est composé à 84% d'argent public et que les compteurs seront financés par les abonnés à partir de 2021. Que la Cour des comptes évoque que la vie de ces compteurs sera largement inférieure à ceux actuels et que le coût est excessif et le bénéfice insuffisant pour les consommateurs

Le juge a précisé que la délibération de la commune au vu de la décision du conseil d'Etat qui avait à nouveau transféré la propriété des compteurs au distributeur d'énergie. Le conseil municipal n'avait pas de compétence dans ce domaine, y compris si le Maire avait pris un arrêté à ce sujet au nom du principe de précaution.

La situation à ce jour, relève que le propriétaire du logement peut refuser le remplacement du compteur actuel qui fonctionne parfaitement par un compteur « Linky » dit communicant.

La fête du village

L'édition 2019 du traditionnel « bœuf à la broche » a eu lieu le 29 juin. Le soleil était au rendez-vous ainsi que de nombreux participants. La prestation du Club des Majorettes de Bischofsheim, l'animation musicale, le repas ainsi que le traditionnel feu d'artifice ont enthousiasmé toutes les personnes présentes. Merci au Comité des Associations de Bourgheim ainsi qu'aux bénévoles qui se sont associés à la réalisation de cette belle soirée et ont accompli un magnifique travail !

Yvelise et Patric KUBIAK



La fête Nationale



Commémoration du 24 novembre 2019

La commémoration du 75^e anniversaire s'est déroulée le 24 novembre en présence des anciens combattants et de leurs portes drapeaux, accompagnés par la section locale des pompiers de Bourgheim/valff. En présence du Maire de Valff Mr Germain Lutz, de Mme le Pasteur, le Maire Jacques Cornec à procéder à la lecture des événements qui ont marqués les derniers jours de cette guerre 39/45 pour aboutir à la libération de notre village. Suivi du dépôt de gerbe et de la sonnerie aux morts, la Marseillaise entonnée par l'ensemble des personnes et du public pour clôturer.

Ce fut le moment de mettre à l'honneur dans la section locale des sapeurs-pompiers le changement de grade de Timothée Matzke qui passe caporal-chef.

A la fin de la cérémonie, l'ensemble des personnes présentes à étaient conviées à un moment convivial dans la salle polyvalente C. Heywang et découvrir et visiter l'exposition des documents archives de la commune couvrant cette période.

Un camion de type Renault, appartenant à un habitant du village passionné de mécanique, fonctionnant sur le principe du Gazogène à rassem-

bler des passionnés et des curieux et découvrir ce système qui équipaient la majorité des véhicules.

Durant la seconde guerre mondiale, l'essence était privilégier pour les véhicules de guerre, avions, chars, navires.

Cette exposition sera visible jusqu'au mois de février au Point Lecture de la commune au 19 rue E. Heywang, entrée rue du Moulin aux heures habituelles d'ouverture.



Le marché/marche de la Saint Martin

C'est dans une très bonne ambiance que Bourgheim a réitéré, le samedi 9 novembre, le marché/marche de la St Martin organisés par le comité des associations.

De nombreux visiteurs sont venus profiter de cette belle ambiance, la fréquentation est en forte augmentation par rapport à l'année précédente. Des participants étaient même venus à pieds d'Heiligenstein, avec leurs lumignons, pour prendre part à la marche.

A partir de de 17h, un départ était donné toutes les demi-heures, pour les courageux venus pour braver le froid. A l'issue du parcours, la restauration avec de la soupe de pois, du vin chaud, knacks, etc.... les attendaient. Des crêpes, des tartes flambées complétaient l'ensemble.

Une quinzaine d'exposants étaient présent, au niveau du rez de chaussée de la mairie et dans la salle polyvalente C. Heywang, des artistes de tous genres, du graphisme, des tableaux peints, le travail du bois (vannerie, et objets de la vie quotidienne) un atelier vivant de fabrication d'objets en vannerie, un photographe d'art, du recyclage de tissus, un artiste qui exprime son art par diverses formes de verre, de la teinture naturelle pour de la laine,

Le maraîcher les légumes d'Arnaud, le fromager, le Vieux Fumoir, les Milles Folies de Papous

Étaient présents, l'OLCA, le A cœur Alsace, l'office de tourisme du Pays de Barr, auquel s'est rajouté le SMICTOM d'Alsace Centrale pour accompagner le changement concernant la collecte des bio déchets, et répondre aux nombreuses questions que se posent les personnes à ce sujet.

Photos : Studio Pygmalion



Les apéros gourmands chez le vigneron

Convivialité et générosité au menu

À Bourgheim, nous avons « nos » vignerons indépendants : Carole et Rémy Lutz, dont la belle enseigne en fer forgé est bien visible dans la Grande Rue de la Kirneck. Depuis le printemps et jusqu'au 6 septembre, ils ont reçu plusieurs dizaines de personnes dans le cadre des Apéros gourmands. Retour sur ces rendez-vous mensuels très sympathiques placés sous le signe de la dégustation.

Carole, racontez-nous comment est né ce projet qui porte bien mal son nom, car plus que des apéros vous proposez de véritables repas au domaine !

C'est une initiative du Synvira, le Syndicat des vignerons indépendants d'Alsace. Elle a été lancée il y a déjà sept ans, mais sans qu'on n'arrive jamais à mettre en place une formule convaincante. En 2019, enfin, il me semble qu'on a trouvé la solution : quatre soirées égrenées du printemps à l'automne, tous les premiers vendredis du mois entre mai et septembre, au cours desquelles chaque participant est invité à déguster cinq vins et cinq mets.

Ces participants, qui sont-ils ?

Il peut s'agir de touristes de passage dans la région, qui voient les affiches ou les flyers édités par le Synvira et qui décident de passer une soirée chez l'habitant. Mais il peut aussi s'agir de gens d'ici, tentés de découvrir des vins qu'ils ne connaissaient pas ou des accords mets-vins originaux. Dans tous les cas, nous nous limitons à vingt personnes, pour pouvoir parler avec tout le monde.

Et c'est vous qui faites la cuisine ?!

Pas du tout, heureusement ! Nous faisons appel à un traiteur et nous choisissons un menu en harmonie avec nos vins. Cette année, nous avons privilégié un traiteur strasbourgeois reconnu, mais pour l'année prochaine nous envisageons une option plus « locale ». Lors du dernier Apéro gourmand, le crumble niçois au fromage de chèvre accompagné d'un Riesling a eu un franc succès, mais je dois dire que le carpaccio de bœuf au parmesan, à la roquette et au pesto, avec notre Pinot noir rosé, ce n'était pas mal non plus !

Ces plats mettent l'eau à la bouche et ils sont dans l'air du temps !

Oui, tout comme cette formule qui attire une nouvelle clientèle au domaine, en particulier les jeunes qui ne viennent plus spontanément au caveau comme autrefois. Pour 20 euros par personne, on se régale avec un menu qui change à chaque fois, on découvre les vins de la région en association avec les plats, on fait des rencontres, bref, on passe une belle soirée !

Et vous commentez aussi les vins que vous servez ?

Bien sûr ! L'aspect, les saveurs, les arômes, les accords, tout est présenté en détail, de sorte que l'expérience est non seulement gourmande, mais aussi intéressante. Et comme ça se passe soit dans notre cour, sous le tilleul, lorsqu'il fait beau, soit au caveau, c'est très agréable !

Carole et Rémy remettront les Apéros gourmands au programme dès le printemps. Des flyers seront distribués dans tout le village, surveillez votre boîte aux lettres pour connaître les dates et les menus !

Delizia Pizza A Bourgheim le mercredi



Dès 18h00



Retrouvez - nous sur Facebook !
Delizia Pizza

La soirée du syndicat viticole



La soirée du syndicat viticole s'est déroulée le 19 octobre, chaque année une soirée est organisée au profit de différentes causes.

Ces dernières évoluent toutes les 3 années.

Cette soirée est soutenue par différents partenaires, commune, Thierry Schweitzer, Alsace Lait, Endival, et différents commerçants du territoire.

Cette année, c'est l'association, Enfants de Marthe (<https://enfantsdemarthe.fr/>) qui en a bénéficié.

Cette association dont la présidente Marthe Kehren était présente nous a expliqué son but, soulignant que cette année, est celle des 10 ans d'existence des « Enfants de Marthe » si celle-ci a pu c'est grâce à des personnes motivées et engagées dans cette idée de procurer du bonheur à des enfants atteints de cancer en leur finançant des sorties ou vacances thérapeutiques. Pour les enfants soignés dans le service d'oncohématologie pédiatrique et greffe de moelle osseuse, participent à un séjour ou une sortie est accompagné d'un parent.

Un encadrement médical est assuré pour chaque sortie. Un représentant de l'association est chargé de l'organisation et du bon déroulement des diverses sorties.

Un autre aspect est de faire des visites tous les 15 jours dans le service oncologiques des enfants à l'hôpital de Hautepierre (26 par an les mardis) agrémenté d'animations diverses au fil des saisons ou fêtes, réaliser des rêves de certains enfants

L'association est à la recherche de bénévoles, de parrains ou marraines, d'accompagnateurs

pour s'engager dans les différentes actions menées par cette associations, de soutenir les enfants atteints et d'améliorer leur moral face aux difficultés quotidiennes, et celui des parents.

Le montant de la soirée représente la somme de 1100€ qui a été remise à la présidente Mme Marthe Kehren, le 30 octobre par le syndicat viticole de Bourgheim.



Cigognes et coupures de courant

Des cigognes pyromanes !

Ce printemps, plusieurs cigognes ont fait halte sur le toit de l'église de Bourgheim. L'une d'elles a commencé son nid sur un pylône électrique au bas de la rue des Potiers, provoquant une coupure de courant d'une heure dans une grande partie de la commune.

Le 4 mai au matin, cette même cigogne a entrepris à nouveau la construction de son nid sur un autre pylône électrique. Les branchages qu'elle essayait de positionner sur le haut du poteau ont touché les câbles et ont commencé à brûler. Résultat : trois heures de coupure d'électricité.

Pour éviter ces désagréments l'an prochain tout en continuant d'accueillir les cigognes, Enedis met à la disposition de la commune un poteau pour l'installation d'un nid.



La fibre optique

La fibre optique commence à être déployée, certes très discrètement puisqu'on aperçoit juste ici ou là quelques véhicules et quelques personnes qui lèvent les couvercles des chambres de tirage. Il est possible de voir l'évolution du déploiement sur le site de ROSACE (www.rosace-fibre.fr) en renseignant BOURGHEIM. Le curseur est presque arrivé au bout !



Dans les prochains jours débutera la pose de la fibre optique et celle du SRO (sous-répartiteur optique), qui sera l'élément visible mis en place derrière les commerces.

Le déploiement sera réalisé en deux phases. La première concernera la partie la plus ancienne du village et le lotissement derrière l'église. La deuxième interviendra lorsque le conseil municipal validera ou pas les travaux d'enfouissement des réseaux rue Edgar Heywang, c'est-à-dire la disparition de ces grandes « cordes à linge » qui inclinent les poteaux...

Une réunion publique sera organisée pour expliquer aux habitants comment bénéficier du raccordement à la fibre. Actuellement, 13 opérateurs sont disponibles pour les particuliers et 37 pour les professionnels.

Vous serez informés de l'évolution des travaux, l'invitation à la réunion publique vous parviendra dans vos boîtes aux lettres.



Le Vosges Rallye Festival

Le Vosges Rallye Festival organisait cette année une course de voitures anciennes de rallye. Cette manifestation s'est tenue les 22, 23 et 24 août. L'épreuve du Kleverer a eu lieu le 24 août et le Comité des Associations de Bourgheim a mis en place une buvette. Cette journée a plu à beaucoup de visiteurs et fut un franc succès.

Yvelise et Patric KUBIAK



Groupe de patchwork « Les dé-connectés »



un beau week-end d'exposition et de partage

Le samedi 15 juin, tout est prêt et les cœurs sont joyeux. À 14 heures tapantes, les premiers curieux arrivent et il y aura une belle fréquentation jusqu'à 18 heures : des visiteurs émerveillés, émus, ne tarissant pas d'éloges sur la qualité de l'exposition, comme en témoigne le livre d'or.

Le dimanche, nous démarrons avec enthousiasme cette journée qui s'annonce sous les meilleurs auspices. La matinée est animée, nous accueillons 250 personnes novices ou averties dans le domaine du fil.

Michèle, Tabéa, Cathie, Christiane, Elisabeth... se relayent pour partager les exploits techniques et répondre aux questions... de beaux échanges.

Au premier étage, les puces sont un succès et les quinze personnes qui proposent leur mercerie et autres fils et tissus en sont convaincues : il faudra revenir dans deux ans !

Patch et puces : un bel écho à notre jeune association...

Pour le groupe, Elisabeth C.



Présentation du personnel communal

Par ordre d'arrivée dans la commune

Céline HUBER

a rejoint les services de la commune en juillet 2005.

Secrétaire de Mairie.

Nathalie WEINZAPFEL (en haut à gauche)

a rejoint les services de la commune en 2010.

Nettoyage des locaux de la commune.

Charles SCHNEPF (en haut à droite)

a rejoint les services de la commune en 2015.

Ouvrier communal, maintenance et entretien des espaces extérieurs.

Loïc BLOCK (en bas à gauche)

a rejoint les services de la commune en 2017.

Ouvrier communal, maintenance et entretien des espaces extérieurs.

Leïla LABYEDH (en bas à droite)

a rejoint les services de la commune en septembre 2018.

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).



État Civil

Décès

- Désiré DESPICHT le 26 novembre 2019 à l'âge de 68 ans
- Marguerite ALLAMELLE le 9 décembre 2019 à l'âge de 65 ans
- Jacques GLOECKLER le 9 décembre 2019 à l'âge de 82 ans



Mariages

- Carole MARION et Régis FURLANI le 19 mai 2018
- Séverine CIBILLE et Christophe PICAMAL le 23 juin 2018
- Damaris CORNEC et Aymeric DENEVERS le 11 août 2018
- Sandrine MOSSER et François LANOIX le 8 septembre 2018
- Julie DA SILVA et Richard RAULT le 22 septembre 2018



PACS

- Marie BAUMERT et Julien CLERGET le 11 janvier 2019
- Virginie RIEG et Steve BAUR le 2 mars 2019
- Marion DAIL et Antoine UEBERSCHLAG le 22 juin 2019
- Marina BOEGLER et Antony MUSTER le 19 août 2019
- Elodie NEURAY et David ISSENBECK le 2 septembre 2019
- Pauline JACQUINOT et Laurent WAGENTRUTZ le 2 septembre 2019



Naissances

- Louis, né le 22 juin 2019, fils de Katia OHRESSER et Didier KOBLER
- Rose, née le 1er juillet 2019, fille de Sandrine MOSSER et François LANOIX
- Noéline, née le 7 juillet 2019, fille de Mélanie SANTOS et Mathieu BODEMER
- Edward, né le 10 septembre 2019, fils de Catherine BUTTLER et Romain BERTIN

Grands anniversaires

- Robert SPIEGEL a fêté ses 70 ans le 20 mai 2019
- Robert MULLER a fêté ses 80 ans le 13 septembre 2019

Dates à retenir

• Horaires du point Lecture :

- les jeudis de 17 h à 19 h
- les samedis de 10 h 30 à 12 h
- fermeture pendant les congés scolaires

Le point lecture accueille régulièrement des expositions : renseignez-vous à la mairie.

• Crémation des sapins : 18 janvier 2020

• Carnaval des enfants : 23 février 2020

• Élections municipales : 15 et 22 mars 2020

Toutes les dates à retenir figurent sur le dépliant « planning d'activités » de la commune qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

